



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

DREAL - Direction d'Appui Régional  
Division Animation Pilotage des Effectifs

Toulouse, le **31 AOÛT 2023**

**Décision relative au cycle de mobilité du fil de l'eau FE-AAAE-C 1  
initié le 04/07/2023  
Postes de catégorie C administrative  
Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité en date de juin 2023 du Secrétariat général du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et du Ministère de la Transition énergétique ;

Vu la note de gestion du 5 mai 2023 relative à la mobilité au « fil de l'eau » pour les postes de catégories ABC campagnes 2023 ;

Vu le cycle de mobilité au fil de l'eau initié le 04 juillet 2023 pour les catégories C, FE-AAAE-C 1;

Après examen des candidatures, des propositions de classement des chefs de service, des priorités légales et des situations individuelles des agents signalées par les candidats et les organisations syndicales représentatives soit nationalement, soit au niveau du service d'origine ou du service d'accueil ;

décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les mutations des agents dont les noms figurent dans l'annexe 1 sont décidées, sur les postes publiés par la ZGE Occitanie, pour les corps de catégorie C administrative à gestion déconcentrée.

**Art. 2.** – La date de mutation est fixée par défaut le 01/10/2023 pour les candidats internes, ou le 01/11/2023 pour les candidats externes. Celle-ci peut-être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent. Les arrêtés de mutation sont pris par les services d'origine des agents. Les services devront faire connaître dans les meilleurs délais les demandes d'affectation différée, au moyen de l'annexe F.

**Art. 3.** – Les services d'accueil de la Zone de Gouvernance des Effectifs et le Centre Régional de Gestion des Personnels Occitanie de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur l'espace numérique internet de la DREAL Occitanie- rubrique « recrutement-concours » <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/recrutement-mobilites-r9124.html>

**Art. 4.** - Dans les deux mois suivant la publication de la décision de l'administration, les candidats pourront, s'ils l'estiment irrégulière :

- formuler un recours administratif, gracieux ou hiérarchique contre cette décision à l'envoyer à l'adresse suivante [dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr)
- formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pour la commune de résidence administrative du poste dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le directeur régional de l'environnement  
de l'aménagement et du logement



Patrick BERG

**ANNEXE 1**  
**Résultats de la mobilité du fil de l'eau C1**  
**Initié le 04/07/2023**  
**Postes de catégorie C administrative - ZGE d'Occitanie**

Service d'accueil	Libellé du poste	N° mobilité CSP	N° mobilité RenoIRH	Nom et prénom de l'agent.e retenu.e	Corps-grade d'origine	Service d'origine	Décision ZGE
DDT de la Lozère	Instructeur.trice ADS (Application du Droit des Sols)	2023-1271136	920480127	JAUFFRET-RICHARD Pascale	Adjointe Administrative Principale de 2 <sup>ème</sup> classe	SGCD de la Lozère	Avis favorable
DDTM de l'Aude	Assistant.e du SLAMT (Service Logement Aménagement Mer et Territoires)	2023-1271129	E000018383	BOUDAUD Sonia	Adjointe administrative	DIR Sud-Ouest	Avis favorable
DREAL de l'Occitanie	Chargé.e de prestations comptables	2023-1271128	E000018092	ESTRADE Chantal	Adjointe Administrative Principale de 1 <sup>ère</sup> classe	Ville de Paris	Avis favorable

Toulouse, le

**31 AOÛT 2023**

Le directeur régional de l'environnement  
de l'aménagement et du logement

Patrick BERG